

Hébergement à l'internat le dimanche soir 2024-2025

Madame, Monsieur,

Il est offert aux élèves internes la possibilité d'être accueillis le dimanche soir à l'internat, avec cependant un nombre limité de places et sans service de restauration.

Aussi, en fonction du nombre de demandes et des contraintes de gestion de l'hébergement du dimanche soir, nous devons probablement examiner les situations au cas par cas, selon les critères de temps de trajet, de mode de transport, d'éloignement, et de situation familiale particulière.

Nous vous proposons donc de faire une demande via le coupon réponse ci-dessous, étant entendu que cette demande **ne vaut pas acceptation de la part de l'établissement.**

De plus, nous vous rappelons que l'internat reste un service offert aux familles et que tout manquement aux règles de vie peut entraîner une éviction momentanée ou définitive de l'internat.

Enfin, en cas de réponse positive, vous devrez vous engager à ce que votre enfant fréquente l'internat chaque dimanche soir : tout au long de l'année, les absences devront rester exceptionnelles.

L'équipe du Lycée reste à votre disposition pour toute question.

Les CPE.



Demande d'accueil à l'internat le dimanche soir

(à retourner au service vie scolaire)

Je, soussigné(e), Mme- M

.....

Responsable légal(e) de l'élève en classe de

.....

Demande qu'il-elle soit hébergé(e) à l'internat le dimanche soir.

*Nous vous remercions de bien vouloir présenter les éléments (temps et moyens de transport, situation familiale particulière) qui motivent votre demande. Dans tous les cas, merci d'indiquer **votre adresse exacte** et la **distance entre le domicile et l'établissement** ainsi que les horaires des trains et/ou des bus et les lieux des gares routières et/ou SNCF. Sans informations précises de votre part, votre demande ne sera pas prise en compte :*

.....

Adresse :

Distance : km

Je confirme :

- Avoir pris connaissance que cette demande ne vaut pas acceptation.
- M'engager en cas d'acceptation, à ce que mon enfant soit présent TOUS les dimanches soir et à prévenir la Vie Scolaire en cas d'absence exceptionnelle.

Le :

Signature :